



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 22601

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Avec 2 000 cinémas, plus de 200 films produits par an et plus de 170 millions d'entrées, le cinéma français est considéré comme un modèle par tous nos voisins européens. Or une baisse de subventions de l'État, destinées aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC), fragiliserait fortement ce secteur. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour soutenir l'ensemble des cinémas et réaffirmer la place du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ de l'art et de la culture.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des DRAC et par le Centre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique. Le CNC poursuit des objectifs de politique culturelle au travers de l'ensemble de ses dispositifs de soutien sélectifs : l'avance sur recettes contribue au renouvellement des talents et soutient les films présentant une ambition artistique ; l'aide sélective à la distribution permet d'encourager l'activité de distributeurs qui diffusent le cinéma d'auteur français et étranger ; le soutien aux salles art et essai permet d'accompagner l'action des salles qui contribuent à assurer la diversité de l'offre cinématographique. Les moyens dévolus aux soutiens sélectifs et aux actions culturelles en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia représentent 40 % de l'ensemble du budget du CNC et témoignent, si besoin en était, du poids de la politique culturelle menée par le CNC. De leur côté, les DRAC soutiennent les actions de diffusion culturelle qui ont un caractère régional et qui contribuent à l'aménagement culturel du territoire. Les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront aux DRAC de maintenir, en 2008, leurs actions dans des conditions comparables à celles de l'année passée. Par ailleurs, une mission a été confiée à l'ancien président de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), Alain Auclair, afin d'étudier les modalités d'un développement des actions d'éducation à l'image et une meilleure coordination des aides de l'État à la diffusion culturelle. Les conclusions de cette mission sont attendues pour le début du mois de septembre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22601

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3918

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6760